



Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris le 15 mars 2011

Monsieur le Ministre,

Le Décret no 2011-46 du 11 janvier 2011 « portant attribution d'une prime spéciale à certains personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière » et l'Arrêté du 11 janvier fixant le montant octroient cent vingt euros brut de prime mensuelle à chaque infirmier anesthésiste diplômé d'état (IADE).

Or, certains de nos collègues, en l'occurrence les cadres infirmiers anesthésistes, ont attiré notre attention sur le fait qu'ils ne perçoivent pas cette prime pourtant accordée à toute notre profession au sein de la fonction publique hospitalière.

Les deux ans d'études supplémentaires par rapport aux cadres infirmiers en soins généraux leur confèrent une réelle expertise dans le management d'une équipe d'IADE et dans la gestion quotidienne d'un site d'anesthésie ou réanimation.

Ayant suivi la formation d'IADE et ensuite celle de cadres de santé, ils se sentent lésés et s'étonnent de ne pas bénéficier de cette prime, au même titre que tous les infirmiers anesthésistes de la fonction publique.

Il nous paraît légitime que leur diplôme d'état d'infirmier anesthésiste soit reconnu aussi dans leur fonction de cadre de santé.

De ce fait, nous sollicitons votre haute bienveillance afin que cet oubli soit corrigé et que cette situation soit régularisée.

Par ailleurs, je rappelle que le SNIA, tout comme les syndicats UFMICT-CGT et SUD-SANTÉ, ne saurait se contenter à terme de cette prime aux vues des revendications initiales du conflit opposant la profession au ministère depuis le printemps 2010.

Le SNIA, UFMICT-CGT, SUD-SANTÉ et les collectifs IADE indépendants sont toujours en attente d'une réponse favorable au courrier du 27 janvier dernier demandant que vous, Monsieur le Ministre, ou Madame Nora Berra, Secrétaire d'État à la Santé, receviez les représentants de la profession.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le bureau

Jean-Marc SERRAT

Vice-président du SNIA